

## Conseil Municipal du 27 septembre 2022

### Délibération

N° 21/2022 : Avis sur le projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 21/2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022 SLO

ID : 033-213301955-20220927-212022-DE

**Objet : Avis sur le projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

Membres élus : 15 - en fonction : 15

Présents : 12 – Votants : 13 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

Membres présents : Raphaël BERTRAM, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE, Gaëlle CRISTOFARI, Solange DEGRUSON, Françoise DUPIOL-TACH, Marylène GACHET, Léa GONZALEZ-REMACLE, Bernard JAYLES, Laurence LAPORTE, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.

Membre absent excusé : Michel CARRETEY, Nicolas LORENZON qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Pierre-Florian OUSTRY.

Secrétaire de séance : Léa GONZALEZ-REMACLE

Convocation du 13 septembre 2022.

Madame le Maire explique que la Société PHOTOSOL développement a déposé le 27 octobre 2021 une demande de permis de construire pour le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque situé sur la commune à la limite de la commune de Romestaing.

Ce projet étant soumis à l'étude d'impact, l'article L122-1 du code l'environnement prévoit la consultation des communes concernées.

Il est donc demandé l'avis du Conseil Municipal qui a pris connaissance du résumé non technique de l'étude d'impacts sur l'environnement relatif au projet PHOTOSOL.

Après débat et échanges de points de vue, Madame le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du dossier et après débat, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne un avis favorable** au projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque portée par la Société PHOTOSOL Développement.

*La Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou de façon dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 04 octobre 2022.

La Maire,

Françoise DUPIOL-TACH.

